



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/6 (Sect. 3B)
13 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995*

TITRE II. AFFAIRES POLITIQUES

Chapitre 3. *Affaires politiques*

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
3B. Département des affaires politiques I	2
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	5
1. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques	5
2. Bureau du Sous-Secrétaire général	7
B. Programme de travail	8
1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix	8
2. Affaires du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale	11
3. Désarmement	16
C. Appui aux programmes	25

* Le présent document contient le chapitre 3B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/6/Rev.1)*.

TITRE II

AFFAIRES POLITIQUES

CHAPITRE 3. AFFAIRES POLITIQUES

Chapitre 3B. DEPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES I

Vue d'ensemble

TABLEAU 3B.1. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1994-1995, PAR PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Direction exécutive et administration							
1. Bureau du Secrétaire général adjoint	1 417,6	1 555,6	151,1	9,7	1 706,7	178,6	1 885,3
2. Bureau du Sous-Secrétaire général	699,0	1 269,6	152,8	12,0	1 422,4	149,2	1 571,6
B. Programme de travail							
1. Diplomatie préventive et rétablissement de la paix	4 625,7	6 922,0	1 202,5	17,3	8 124,5	907,0	9 031,5
2. Affaires du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale	6 327,6	7 413,4	243,6	3,2	7 657,0	873,4	8 530,4
3. Désarmement	8 276,9	11 666,2	777,9	6,6	12 444,1	1 179,3	13 623,4
C. Appui aux programmes	1 948,2	2 162,7	1 133,0	52,3	3 295,7	299,7	3 595,4
Total	23 295,0	30 989,5	3 660,9	11,8	34 650,4	3 587,2	38 237,6

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Crédits demandés
	-	a) Services d'appui à :	-
	120,0	i) D'autres organismes des Nations Unies	-
		ii) Des programmes extrabudgétaires	570,0
Total a)	120,0		570,0

TABLEAU 3B.1 (suite)

1992-1993 Montant estimatif des dépenses		Provenance des fonds	1994-1995 Crédits demandés
<i>b) Activités de fond</i>			
1 475,0		Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	1 565,0
1 100,0		Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	700,0
210,0		Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	225,0
500,0		Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	850,0
Total b)	3 285,0		3 340,0
<i>c) Projets opérationnels</i>			
510,0		Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	500,0
245,0		Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes	200,0
405,0		Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	400,0
2 000,0		Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 130,0
Total c)	3 160,0		3 230,0
Total a), b) et c)	6 565,0		7 140,0
Total, dépenses			45 377,6

TABLEAU 3B.2. POSTES NECESSAIRES

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
SSG	1	1	-	-	-	-	1	1
D-2	5	7	-	-	-	-	5	7
D-1	14	12	-	-	-	-	14	12
P-5	22	27	1	-	-	-	23	27
P-4	27	28	1	-	-	-	28	28
P-3	16	16	-	-	-	-	16	16
P-2/1	7	9	-	-	-	-	7	9
Total	93	101	2	-	-	-	95	101
Agents des services généraux								
1re classe	9	11	-	-	-	-	9	11
Autres classes	54	65	-	-	-	-	54	65
Total	63	76	-	-	-	-	63	76
Total général	156	177	2	-	-	-	158	177

Vue d'ensemble

3B.1 Créé en mars 1992, le Département des affaires politiques a pour mission de renforcer la capacité de l'ONU en matière de bons offices, de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, de rassembler et d'analyser les informations voulues pour signaler les situations de crise imminente aux organes intergouvernementaux compétents et de s'acquitter des mandats que lui assignent l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et autres organes compétents. Sa création a été décidée en application d'une déclaration du Conseil de sécurité adoptée lors d'une séance tenue le 31 janvier 1992 au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement (S/23500) et dans laquelle le Secrétaire général était invité à faire rapport, entre autres choses, sur les moyens de renforcer la capacité et l'efficacité de l'ONU en matière de diplomatie préventive et de maintien et de rétablissement de la paix, dans le cadre des dispositions de la Charte. La décision de restructurer et de rationaliser le Secrétariat a été approuvée le 2 mars 1992 par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/232.

3B.2 Le nouveau Département mène la plupart, voire, dans certains cas, la totalité des activités d'anciens départements et bureaux dont il regroupe aussi la plupart, et parfois la totalité, des postes et effectifs. Ces départements et bureaux sont les suivants : Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat; Bureau de la recherche et de la collecte d'informations; Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité; Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle; et Département des affaires de désarmement. Le Département est dirigé par deux secrétaires généraux adjoints, dotés chacun de responsabilités et fonctions géographiques clairement définies.

3B.3 Le secteur du Département qui est dirigé par le Secrétaire général adjoint responsable, à l'échelon régional, de l'Amérique, de l'Asie et de l'Europe est chargé d'une triple mission. La première consiste à fournir un appui au Secrétaire général dans l'accomplissement des tâches qui lui incombent en matière de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive dans les trois régions susmentionnées, conformément à l'Article 99 de la Charte ou dans le cadre des mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. La deuxième consiste à fournir des services de secrétariat à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. La troisième consiste à traiter des affaires de désarmement. Les activités menées par ce secteur du Département relèvent des programmes 1 (Bons offices et rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche et collecte d'informations), 2 (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité), 3 (Affaires de l'Assemblée générale) et 7 (Désarmement) du plan révisé à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/47/6/Rev.1).

3B.4 En mars 1993, des mesures ont été prises pour réorganiser ledit secteur de manière à permettre au Département de renforcer ses capacités en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, qui sont ses objectifs fondamentaux. Ces mesures s'inspiraient de l'approche retenue dans "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111) pour maintenir la paix et la sécurité internationales ainsi que des décisions adoptées par les principaux organes de l'ONU pour faire en sorte qu'elle soit mise en oeuvre, en particulier, la résolution 47/120 de l'Assemblée générale et diverses déclarations du Président du Conseil de sécurité (S/24728, S/24872, S/25036, S/25184, S/25344, S/25493 et S/25696).

3B.5 La diplomatie préventive et le rétablissement de la paix, qui sont définis dans "Agenda pour la paix" comme des modalités d'action visant à rapprocher des parties hostiles par des moyens pacifiques, sont les moyens les plus judicieux de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'éviter les souffrances et les destructions qu'entraînent inmanquablement des différends qui dégèrent en conflit armé. Le prochain exercice biennal mettra fortement à l'épreuve l'aptitude de l'Organisation à relever ce défi.

3B.6 Les ressources demandées pour ce secteur du Département en 1994-1995 se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
	(En pourcentage)	
A. Direction exécutive et administration	9,0	-
B. Programme de travail	81,6	100,0
C. Appui aux programmes	9,4	-
Total	100,0	100,0

A. Direction exécutive et administration

1. BUREAU DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT AUX AFFAIRES POLITIQUES

TABLEAU 3B.3. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	1 254,0	1 339,4	91,1	6,8	1 430,5	153,4	1 583,9
Consultants et experts	-	38,7	-	-	38,7	2,2	40,9
Voyages en mission	53,4	141,4	-	-	141,4	11,6	153,0
Services contractuels	-	0,8	-	-	0,8	-	0,8
Frais généraux de fonctionnement	42,5	38,4	60,0	156,2	98,4	8,3	106,7
Fournitures et accessoires	8,9	(0,7)	-	-	(0,7)	0,7	-
Mobilier et matériel	58,8	(2,4)	-	-	(2,4)	2,4	-
Total	1 417,6	1 555,6	151,1	9,7	1 706,7	178,6	1 885,3

TABLEAU 3B.4. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-3	2	2	-	-	-	-	2	2
Total	4	4	-	-	-	-	4	4
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	4	5	-	-	-	-	4	5
Total	4	5	-	-	-	-	4	5
Total général	8	9	-	-	-	-	8	9

Vue d'ensemble

3B.7 Comme l'indique l'introduction au présent chapitre, le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et l'administration générales de ce secteur du Département pour ce qui est de l'exécution des mandats qui lui sont assignés par les organes délibérants et de ses programmes de travail approuvés. Il est ainsi amené à diriger, superviser et administrer ces six principales unités administratives, à savoir : a) 4 divisions régionales, qui mènent des activités liées à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix en Amérique, en Asie orientale et dans le Pacifique, en Europe et en Asie occidentale; b) le Bureau des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité; et c) le Bureau des affaires de désarmement, dont les effectifs se répartissent entre New York et Genève, ainsi que trois centres régionaux de désarmement à Katmandou, Lima et Lomé.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

3B.8 Le montant estimatif des dépenses (1 430 500 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 91 100 dollars, permettrait de maintenir la structure actuelle des effectifs en 1994-1995, à savoir : 1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste D-1, 2 postes P-3 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et de créer un poste supplémentaire d'agent des services généraux (Autres classes) grâce auquel le Secrétaire général adjoint et les administrateurs qui l'assistent dans sa tâche pourraient bénéficier de services de secrétariat adéquats.

Consultants et experts

3B.9 Le montant prévu (38 700 dollars) permettrait au Département de financer les services des consultants et experts dont il a besoin pour régler certaines questions de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, ainsi que les services informatiques connexes.

Voyages en mission

3B.10 Le montant estimatif des dépenses prévues (141 400 dollars) servirait pour l'essentiel à financer les déplacements effectués par le personnel du Département dans le cadre de ses activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix - qu'il s'agisse d'obtenir des informations de première main sur le terrain, de prendre part à des missions d'établissement des faits et à d'autres missions ou d'accompagner d'éminentes personnalités auxquelles le Secrétaire général confie des missions de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix - ainsi que les déplacements du Secrétaire général adjoint et ceux qu'effectuent certains membres du personnel du Département pour se rendre à des réunions d'organisations régionales ou assister à des séminaires.

Services contractuels

3B.11 La modique somme de 800 dollars demandée servirait à financer les coûts d'impression d'articles de papeterie à l'usage du Secrétaire général adjoint.

Frais généraux de fonctionnement

3B.12 Le montant estimatif des dépenses (98 400 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 60 000 dollars, permettrait essentiellement de financer les frais de communications du Bureau et du Département dans son ensemble. Il s'explique par le nombre élevé d'appels téléphoniques et de télécopies de longue distance qu'entraînent les activités du Département et par l'accroissement des dépenses liées à l'utilisation de moyens informatiques.

2. BUREAU DU SOUS-SECRETAIRE GENERAL

TABLEAU 3B.5. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	674,3	1 244,9	115,8	9,3	1 360,7	145,8	1 506,5
Voyages en mission	11,9	11,9	-	-	11,9	0,6	12,5
Frais généraux de fonctionnement	12,8	12,8	37,0	289,0	49,8	2,8	52,6
Total	699,0	1 269,6	152,8	12,0	1 422,4	149,2	1 571,6

TABLEAU 3B.6. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Bureau du Sous-Secrétaire général

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4	2	2	-	-	-	-	2	2
P-3	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	5	5	-	-	-	-	5	5
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	2	3	-	-	-	-	2	3
Total	2	3	-	-	-	-	2	3
Total général	7	8	-	-	-	-	7	8

Vue d'ensemble

3B.13 En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général adjoint pour administrer ce secteur du Département, le Sous-Secrétaire général supervise directement le Bureau des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui est chargé des activités liées au programme 2 (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité) et au programme 3 (Affaires de l'Assemblée générale) du plan révisé à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/47/6/Rev.1). Par ailleurs, en sa qualité d'adjoint au Secrétaire général adjoint, le Sous-Secrétaire général aide ce dernier à s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, en Amérique, en Asie et en Europe. Enfin, il supervise directement les activités du Département liées au suivi des mesures prises en application d'"Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111).

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

3B.14 Le montant estimatif des dépenses (1 360 700 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 115 800 dollars, permettrait de maintenir, en 1994-1995, la structure actuelle des effectifs du Bureau, à savoir : 1 poste de sous-secrétaire général, 1 poste P-5, 2 postes P-4, 1 poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes), et à créer 1 poste supplémentaire d'agent des services généraux (Autres classes) grâce auquel le Sous-Secrétaire général et les administrateurs qui l'assistent dans sa tâche pourraient bénéficier de services de secrétariat adéquats.

3B.15 L'accroissement de ressources prévu (115 800 dollars) servirait à financer le poste d'agent des services généraux supplémentaire demandé (91 000 dollars) ainsi que l'effet différé de la création d'un poste de sous-secrétaire général à laquelle il a été procédé en 1992-1993, lors de la restructuration du Secrétariat (24 700 dollars).

Voyages en mission

3B.16 Le montant proposé (11 900 dollars) permettrait de continuer à financer les voyages effectués par le Sous-Secrétaire général pour mener à bien les consultations nécessaires à l'accomplissement des mandats assignés au Département par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Frais généraux de fonctionnement

3B.17 Le montant estimatif des dépenses (49 800 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 37 000 dollars, servirait à financer les frais de communications. Il a été calculé pour couvrir le coût des appels téléphoniques interurbains et internationaux et dépenses de télécopie de plus en plus nombreux que le Bureau est appelé à effectuer dans le cadre de l'ensemble de ses activités.

B. Programme de travail**1. DIPLOMATIE PREVENTIVE ET RETABLISSEMENT DE LA PAIX**

TABLEAU 3B.7. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	4 599,0	6 909,3	1 018,5	14,7	7 927,8	895,0	8 822,8
Consultants et experts	12,6	(0,4)	-	-	(0,4)	0,4	-
Voyages en mission	8,8	13,3	-	-	13,3	1,1	14,4
Frais généraux de fonctionnement	-	-	184,0	-	184,0	10,3	194,3
Fournitures et accessoires	5,3	(0,2)	-	-	(0,2)	0,2	-
Total	4 625,7	6 922,0	1 202,5	17,3	8 124,5	907,0	9 031,5

TABLEAU 3B.8. POSTES NECESSAIRES

Programme : Diplomatie préventive et rétablissement de la paix

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	4	4	-	-	-	-	4	4
D-1	4	4	-	-	-	-	4	4
P-5	6	8	-	-	-	-	6	8
P-4	6	8	-	-	-	-	6	8
P-3	6	6	-	-	-	-	6	6
P-2/1	2	2	-	-	-	-	2	2
Total	28	32	-	-	-	-	28	32
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	12	15	-	-	-	-	12	15
Total	12	15	-	-	-	-	12	15
Total général	40	47	-	-	-	-	40	47

Vue d'ensemble¹

3B.18 Sous la supervision directe du Secrétaire général adjoint, assisté du Sous-Secrétaire général, quatre divisions régionales (Amérique, Asie orientale et Pacifique, Europe et Asie occidentale) sont responsables des activités relatives aux sous-programmes 1 et 3 du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations) du plan révisé à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/47/6/Rev.1). La responsabilité du sous-programme 2 (Opérations de maintien de la paix) incombe au Département des opérations de maintien de la paix.

*Sous-programme 1. Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix**Activités :**Coopération internationale (budget ordinaire)*

a) Préparation de négociations auxquelles participeront le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint ou le Sous-Secrétaire général, en vue de prévenir, de contenir ou de résoudre les conflits* ;

b) Participation à des missions d'établissement des faits et à d'autres missions dans des zones de conflits existants ou potentiels pour lesquelles le Secrétaire général a déjà déployé des efforts de prévention ou de rétablissement de la paix ou se propose de le faire* ;

c) Conseils et appui aux représentants spéciaux et à d'autres personnalités éminentes que le Secrétaire général a chargées de l'assister dans ses efforts de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix* .

¹ L'ordre de priorité est indiqué dans le texte comme suit : * prioritaire et ** non prioritaire.

*Sous-programme 3. Recherche, collecte et analyse d'informations**Activités :*

1. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*
 - a) Rapports demandés par l'Assemblée générale sur diverses questions relatives à l'Amérique, à l'Asie et à l'Europe;
 - b) Rapports demandés par le Conseil de sécurité sur des questions relatives à l'Amérique, à l'Asie et à l'Europe.
2. *Supports et services d'information (budget ordinaire)*
 - a) Collecte et stockage de données informatisées relatives à des zones où des crises pourraient survenir et à des pays ou situations auxquels le Secrétaire général pourrait avoir à s'intéresser*;
 - b) Evaluation et analyse de l'information collectée, en vue, tout particulièrement, du recensement des zones où des crises pourraient survenir et au sujet desquelles il pourrait y avoir lieu de conseiller le Secrétaire général de prendre ou recommander des mesures*;
 - c) Rapports analytiques assortis, le cas échéant, des recommandations concernant les mesures que pourrait prendre le Secrétaire général*;
 - d) Notes d'information, documents de base et listes de points à aborder établis à l'intention du Secrétaire général pour ses visites officielles ou ses entretiens au Siège*;
 - e) Conférences et séminaires organisés au Siège et ailleurs, selon les besoins**;
 - f) Mise en forme, sur demande, de publications telles que la *Chronique de l'ONU*, brochures, dépliants, fiches documentaires, dossiers et communiqués de presse**.
3. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*
 - a) Coordination et liaison avec d'autres services du Secrétariat, en particulier l'autre secteur du Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires humanitaires;
 - b) Liaison et, le cas échéant, négociation avec les missions permanentes des Etats Membres;
 - c) Contacts avec les organisations régionales, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les universitaires intéressés dans les régions considérées et participation à des séminaires et d'autres manifestations et activités qu'ils organisent.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

3B.19 Les ressources prévues à cette rubrique (7 927 800 dollars), qui font apparaître une augmentation de 1 018 500 dollars, doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes à ce qui suit :

- a) Maintien, en 1994-1995, de la répartition actuelle des effectifs dans les 4 divisions régionales du Département des affaires politiques, à savoir 4 postes D-2, 4 postes D-1, 6 postes P-5, 6 postes P-4, 6 postes P-3, 2 postes P-2/1 et 12 postes d'agent des services généraux (Autres classes).

b) Adjonction de 2 postes P-5, 2 postes P-4 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes). On propose la création de 2 postes P-5 dans les divisions régionales en vue du renforcement de la capacité du Secrétaire général en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, conformément à la résolution 47/120 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1992, et à une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/24872). Ces deux postes P-5 seraient attribués à la Division de l'Amérique et à celle de l'Asie occidentale; leurs titulaires assisteraient le Secrétaire général dans ses efforts de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix dans un ou plusieurs pays des régions relevant de ces divisions. En tant que "fonctionnaires chargés de ces pays", les titulaires seraient responsables des activités d'alerte rapide, y compris de la collecte et de l'analyse de l'information, et participeraient à des missions d'établissement des faits et à d'autres missions, essentiellement en vue du recensement des crises potentielles au sujet desquelles il pourrait y avoir lieu de conseiller au Secrétaire général de prendre ou de recommander des mesures. On propose de créer deux postes P-4 supplémentaires à la Division de l'Asie orientale et du Pacifique et à la Division de l'Europe, afin de renforcer le rôle du Secrétaire général en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, conformément à la résolution 47/120 de l'Assemblée générale et à une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/24872). Les titulaires assisteraient le Secrétaire général dans ses efforts de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix dans un ou plusieurs pays relevant de l'une des divisions. En tant que "fonctionnaires chargés de ces pays", les titulaires seraient également responsables des activités d'alerte rapide, de collecte et d'analyse d'informations, et participeraient à des missions d'établissement des faits et à d'autres missions, en vue du recensement des crises potentielles au sujet desquelles il pourrait y avoir lieu de conseiller au Secrétaire général de prendre ou de recommander des mesures. On propose la création de trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) pour permettre de fournir des services de secrétariat adéquats aux directeurs et administrateurs des quatre divisions régionales.

Voyages en mission

3B.20 Le montant prévu (13 300 dollars) correspond à la base des ressources et servirait à couvrir les frais de voyage de fonctionnaires assistant à des stages de formation.

Frais généraux de fonctionnement

3B.21 Les ressources prévues à ce titre (184 000 dollars) serviront à couvrir les frais occasionnés par les nombreuses communications téléphoniques de longue distance et les télécopies nécessaires dans le cadre des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix, ainsi que par divers autres services électroniques.

2. AFFAIRES DU CONSEIL DE SECURITE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE

TABLEAU 3B.9. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Crédits révisés</i>	<i>Base de ressources pour l'exercice biennal</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>1994-1995 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Dépenses de personnel	6 293,3	7 395,2	190,8	2,5	7 586,0	869,0	8 455,0
Voyages en mission	11,5	17,1	-	-	17,1	1,3	18,4
Services contractuels	22,5	1,1	-	-	1,1	0,1	1,2
Frais généraux de fonctionnement	0,3	-	52,8	-	52,8	3,0	55,8
Total	6 327,6	7 413,4	243,6	3,2	7 657,0	873,4	8 530,4

TABLEAU 3B.10. POSTES NECESSAIRES

Programme : Affaires du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	-	1	-	-	-	-	-	1
D-1	4	3	-	-	-	-	4	3
P-5	6	7	-	-	-	-	6	7
P-4	11	9	-	-	-	-	11	9
P-3	3	3	-	-	-	-	3	3
P-2/1	3	4	-	-	-	-	3	4
Total	27	27	-	-	-	-	27	27
Agents des services généraux								
1re classe	3	5	-	-	-	-	3	5
Autres classes	15	19	-	-	-	-	15	19
Total	18	24	-	-	-	-	18	24
Total général	45	51	-	-	-	-	45	51

Vue d'ensemble

3B.22 Le Bureau des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité est responsable des activités relatives au programme 2 (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité) et au programme 3 (Affaires de l'Assemblée générale) du plan à moyen terme révisé pour la période 1992-1997 (A/47/6/Rev.1). Il a pour principale fonction de fournir des services de secrétariat aux deux organes principaux de l'Organisation.

3B.23 Pendant l'exercice biennal en cours, on a assisté à une augmentation sans précédent de l'activité de l'Assemblée générale et, en particulier, du Conseil de sécurité, tendance qui se poursuivra selon toute vraisemblance. La session ordinaire de l'Assemblée, qui se tient de septembre à décembre, est à présent généralement complétée par des reprises de session pendant le reste de l'année. Ainsi, l'Assemblée s'est réunie tous les mois en 1992, excepté en janvier et en juin, et les cinq premiers mois de 1993, à raison d'au moins une séance par semaine en avril. On établit actuellement 30 000 pages de documentation par an. L'expansion des travaux du Conseil de sécurité a été encore plus spectaculaire, comme l'indique le tableau ci-après :

	Activités du Conseil de sécurité : 1988-1993			
	1988	1990	1992	1993 (au 30 avril)
Séances officielles	55	70	133	53
Consultations officieuses	62	80	188	82
Résolutions	20	37	74	24
Déclarations du Président	8	32	94	39

3B.24 Le nombre des comités que le Conseil a créés pour vérifier l'application des sanctions qu'il a imposées a lui aussi augmenté. Ces comités sont désormais au nombre de 7, dont certains très actifs. En avril 1993, par exemple, plus de 100 demandes relatives à des exportations en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) sont parvenues quotidiennement au comité compétent.

Sous-programme : Affaires du Conseil de sécurité

3B.25 Les activités prévues au titre de ce sous-programme, qui ont trait au programme 2 (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité) du plan à moyen terme révisé pour la période 1992-1997 (A/47/6/Rev.1), sont menées par le Service du secrétariat du Conseil de sécurité, le Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, ainsi que par le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité sur la Charte (Bureau des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité).

3B.26 Le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, le Conseil de sécurité est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes, auxquels le Conseil a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins. L'expansion récente des activités du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires est décrite au paragraphe 3B.22.

*Activités :**1. Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)**

a) Documentation : i) rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (1994 et 1995); ii) rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale établis en application des décisions des organes délibérants, selon les besoins; iii) rapports des organes subsidiaires du Conseil de sécurité au Conseil, selon les besoins; iv) rapports des organes subsidiaires de l'Assemblée générale relevant du présent sous-programme à l'Assemblée, selon les besoins;

b) Services fonctionnels : i) séances et consultations du Conseil siégeant en plénière, réunions de groupes de travail officieux du Conseil, consultations bilatérales et de groupes, selon les besoins, leur fréquence étant déterminée par le Conseil lui-même (1994 et 1995); ii) séances des organes subsidiaires du Conseil : le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux membres; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 724 (1991) concernant la Yougoslavie et son groupe de travail sur l'Article 50 de la Charte; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie. Ces organes se réunissent selon les besoins (1994 et 1995); iii) session annuelle de la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale (1994 et 1995); iv) réunions du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (se réunit selon les besoins) et de son groupe de travail (se réunit selon les besoins à la demande du Comité spécial); v) réunions du groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (se réunit selon les besoins, en règle générale au moins trois fois par an).

2. Publications (budget ordinaire)

Publications périodiques : établissement d'études pour le *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité (11e Supplément portant sur les années 1989 à 1992)* (1994); élaboration d'études pour le *Supplément No 6 du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies concernant l'application de 44 Articles de la Charte portant sur la période 1979-1984* (1994); chapitres politiques de l'*Annuaire des Nations Unies* (1994 et 1995).

Sous-programme : Affaires de l'Assemblée générale

3B.27 Les activités relevant de ce sous-programme ont trait au programme 3 (Affaires de l'Assemblée générale), du plan à moyen terme révisé pour la période 1992-1997 (A/47/6/Rev.1) et sont exécutées par le Service du secrétariat de l'Assemblée générale du Bureau des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Activités :*1. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)**

a) Documentation : préparation et présentation pour publication de tous les documents concernant l'organisation de la session de l'Assemblée générale et les ordres du jour provisoire et définitif s'y rapportant, la liste préliminaire des questions à examiner, l'ordre du jour provisoire, la liste des questions supplémentaires, la liste des questions additionnelles et le mémoire du Secrétaire général sur l'organisation des travaux de l'Assemblée;

b) Services techniques (de secrétariat) : planification et organisation des activités et services concernant l'organisation des sessions de l'Assemblée générale; planification et organisation des services nécessaires pour les séances plénières de l'Assemblée et les réunions de son Bureau; assistance au Président de l'Assemblée pour tout ce qui a trait à la conduite des travaux, y compris ceux des grandes commissions et des organes subsidiaires; conseils aux Etats Membres et autres délégations ainsi qu'au Président de l'Assemblée et aux responsables des autres services du Secrétariat s'occupant des travaux de l'Assemblée; planification, établissement et coordination des listes d'orateurs pour le débat général et l'examen par l'Assemblée des points inscrits à l'ordre du jour; conseils aux responsables de la documentation requise pour l'Assemblée, notamment pour ce qui a trait aux *Documents officiels de l'Assemblée générale*; édition de documents destinés à l'Assemblée émanant du Secrétariat, des Etats Membres et des organes subsidiaires de l'Assemblée de façon qu'ils soient clairs, compréhensibles et exacts; approbation des documents avant publication, conformément aux directives pertinentes des organes délibérants; conseils aux missions permanentes et édition des communications distribuées en tant que documents officiels de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; et fourniture de services de secrétariat aux organes subsidiaires de l'Assemblée et aux conférences spéciales.

2. *Publications (budget ordinaire)*

Publications périodiques : publication annuelle de la brochure *Renseignements à l'usage des délégations* à l'occasion des sessions ordinaires de l'Assemblée générale et établissement des chapitres pertinentes du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*.

3. *Services et matériaux d'information (budget ordinaire)*

Tenue à jour d'un fichier de référence concernant les organes subsidiaires de l'Assemblée générale et d'une bibliothèque de référence.

4. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

Coordination des activités et services du Secrétariat concernant l'organisation de l'Assemblée générale, notamment avec le Bureau des services des conférences, ainsi qu'entre le Secrétariat et les délégations, les organismes des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux; coordination avec les services organiques et les secrétariats des grandes commissions pour les questions concernant le service de l'Assemblée, y compris le calendrier des séances; coordination avec les services organiques pour l'élaboration de la liste des candidats et la nomination des membres des organes subsidiaires de l'Assemblée; coordination de la production des documents de l'Assemblée émanant du Secrétariat, notamment pour ce qui est de l'établissement et de la mise à jour du calendrier de la documentation pour les sessions en cours et les sessions futures; et coordination avec les départements et bureaux chargés de la rédaction des documents et avec le Bureau des services de conférence pour assurer la soumission, la reproduction et la publication des documents en temps voulu.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

3B.28 Les ressources prévues (7 586 000 dollars) sous cette rubrique doivent permettre :

a) Le maintien, en 1994-1995, de la répartition actuelle des effectifs du Bureau des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, à l'exception d'un poste D-1 dont il avait décidé en 1992-1993 qu'il pouvait faire l'objet d'un transfert et dont on propose maintenant la suppression;

b) La création d'un poste D-2 (Directeur du Bureau des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité), dont le titulaire superviserait les quatre services assurant le secrétariat des deux principaux organes de l'Organisation. Au moment où ce secteur du Département avait été restructuré en mars 1993, il avait été décidé que les anciennes Division des affaires du Conseil de sécurité et Division des affaires de l'Assemblée générale fusionneraient en un Bureau des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, dont la direction serait assurée par un fonctionnaire de la classe D-2. En l'absence du Sous-Secrétaire général, le Directeur fait également office de Secrétaire de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ces deux organes se réunissant de plus en plus fréquemment, le Bureau doit avoir à sa disposition deux fonctionnaires hors classe afin d'être en mesure de desservir les deux organes lorsqu'ils se réunissent au même moment;

c) L'adjonction d'un poste P-5 au Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, afin d'assurer de façon satisfaisante le secrétariat des comités des sanctions créés par le Conseil de sécurité. Le titulaire assumerait les fonctions de secrétaire des organes subsidiaires du Conseil de sécurité et, en cette qualité, aurait la responsabilité de tous les services fonctionnels fournis à ces organes et dirigerait les services de secrétariat qui leur sont offerts. De plus, le titulaire du poste assumerait les fonctions de directeur adjoint en l'absence de celui-ci et exécuterait des tâches ponctuelles telles que l'élaboration de projets d'étude, de notes d'information et d'allocutions, ainsi que des rapports à l'intention de hauts fonctionnaires du Secrétariat;

d) L'adjonction d'un poste P-4 au Service du secrétariat du Conseil de sécurité afin d'assurer de façon satisfaisante le secrétariat de cet organe, qui se réunit maintenant presque quotidiennement (voir par. 3B.23). Le titulaire du poste participerait à l'organisation et à la supervision des services de secrétariat requis par le Conseil de sécurité et à la fourniture de services fonctionnels au Conseil, à ses organes subsidiaires et à ses missions spéciales. Il ou elle desservirait également les organes politiques de l'Assemblée générale, en particulier sa Commission politique spéciale et ses organes subsidiaires;

e) L'adjonction d'un poste P-3 au Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, pour faire face à l'augmentation spectaculaire des tâches qui incombent aux comités des sanctions. Le titulaire du poste fournirait des services fonctionnels aux organes subsidiaires créés par le Conseil de sécurité, en particulier aux comités des sanctions, et gérerait les services de secrétariat fournis à ces organes;

f) La création d'un poste P-2 au Service du secrétariat du Conseil de sécurité afin de mieux faire face au volume de travail résultant de la multiplication des tâches assignées au Conseil. Le titulaire fournirait des services fonctionnels au Conseil et à ses missions, ainsi qu'aux organes subsidiaires du Conseil, selon les besoins;

g) La création d'un poste d'agent des services généraux (1re classe) afin de renforcer les services fonctionnels d'appui fournis au Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité. Le titulaire de ce poste de responsabilité sera chargé de rassembler des informations concernant des violations présumées des sanctions et de les communiquer au comité pertinent; d'assurer la liaison avec les organes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et d'autres groupes intéressés sur des questions ayant trait aux travaux des comités; de rédiger toute la correspondance relative aux demandes d'information et à l'acquisition du matériel nécessaire; de traiter la documentation relative aux comités; de garder des archives à jour et d'assurer la formation d'agents d'appui débutants. Le titulaire du poste serait également la personne à consulter pour tout ce qui concerne la documentation du Service;

h) La création de 5 postes d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, proposés en vue de faire face à l'augmentation spectaculaire du volume de travail engendrée par les deux organes principaux de l'Organisation, comme indiqué plus haut;

i) Transfert d'un poste d'agent des services généraux (première classe) du Cabinet du Secrétaire général, le soin d'établir la liste des orateurs de l'Assemblée générale incombant désormais au Département des affaires politiques (par. 3B.27);

j) Réaffectation au Bureau des services de conférence de 3 postes P-4, de 1 poste P-3 et de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes), le soin d'éditer la documentation de l'Assemblée générale incombant désormais au Bureau (voir par. 3B.27).

3B.29 L'augmentation nette résultant des changements intervenus dans l'état des effectifs du Bureau est estimée à 627 800 dollars, et est en partie compensée par une diminution de 460 000 dollars résultant de la suppression d'un montant non renouvelable alloué en 1992-1993 pour le personnel chargé de surveiller l'application des sanctions du Conseil de sécurité.

3B.30 Un montant de 69 600 dollars relatif aux heures supplémentaires et également compris dans les ressources demandées sous la rubrique "Dépenses de personnel" (7 586 000 dollars), ce qui correspond à une augmentation de 23 000 dollars. Ce montant est demandé du fait de l'augmentation exceptionnelle de l'activité de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et notamment des comités des sanctions, comme indiqué plus haut.

Voyages en mission

3B.31 Les ressources prévues sous cette rubrique (17 100 dollars), dont le montant correspond à la base des ressources, doivent couvrir les frais de voyage de fonctionnaires se rendant à des consultations concernant les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Frais généraux de fonctionnement

3B.32 Le montant prévu sous cette rubrique (52 800 dollars) a trait aux frais de communications résultant de l'augmentation du nombre des appels téléphoniques interurbains et internationaux et de télécopies dans le cadre des activités de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

3. DESARMEMENT

TABLEAU 3B.11. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	5 834,4	7 666,2	558,9	7,2	8 225,1	874,6	9 099,7
Consultants et experts	762,2	1 354,0	41,3	3,0	1 395,3	108,1	1 503,4
Voyages en mission	423,6	498,1	(50,5)	(10,1)	447,6	34,0	481,6
Services contractuels	265,1	285,9	(42,3)	(14,7)	243,6	18,4	262,0
Frais généraux de fonctionnement	75,9	118,7	40,9	34,4	159,6	11,5	171,1
Fournitures et accessoires	47,0	63,8	-	-	63,8	5,2	69,0
Mobilier et matériel	124,1	150,3	229,6	152,7	379,9	23,1	403,0
Bourses, subventions et contributions	744,6	1 529,2	-	-	1 529,2	104,4	1 633,6
Total, budget ordinaire	8 276,9	11 666,2	777,9	6,6	12 444,1	1 179,3	13 623,4

TABLEAU 3B.11 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Crédits demandés
	-	a) Services d'appui à :	-
	120,0	i) D'autres organismes des Nations Unies	570,0
		ii) Des programmes extrabudgétaires	
Total a)	120,0		570,0
		b) Activités de fond	
	1 475,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	1 565,0
	1 100,0	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	700,0
	210,0	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	225,0
	500,0	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	850,0
Total b)	3 285,0		3 340,0
		c) Projets opérationnels	
	510,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	500,0
	245,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes	200,0
	405,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	400,0
	2 000,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 130,0
Total c)	3 160,0		3 230,0
Total a), b) et c)	6 565,0		7 140,0
		Total, dépenses	20 763,4

TABLEAU 3B.12. POSTES NECESSAIRES

Programme : Désarmement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	2	-	-	-	-	1	2
D-1	4	3	-	-	-	-	4	3
P-5	8	10	1	-	-	-	9	10
P-4	7	7	-	-	-	-	7	7
P-3	3	3	-	-	-	-	3	3
P-2/1	2	3	-	-	-	-	2	3
Total	25	28	1	-	-	-	26	28
Agents des services généraux								
1re classe	4	4	-	-	-	-	4	4
Autres classes	14	15	-	-	-	-	14	15
Total	18	19	-	-	-	-	18	19
Total général	43	47	1	-	-	-	44	47

Vue d'ensemble

3B.33 La fin de la guerre froide et les profonds changements qui se sont opérés par la suite dans la politique internationale ont eu des effets extrêmement bénéfiques sur les efforts de désarmement, qui ont débouché sur la signature d'accords de désarmement et l'adoption de mesures de confiance d'une portée considérable. Dans son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7), le Secrétaire général a souligné que le nouveau climat international avait créé de nouvelles perspectives pour la poursuite du désarmement, en même temps qu'il lançait de nouveaux défis. Une nouvelle série de problèmes a surgi, sur lesquels l'Organisation doit se pencher sérieusement. On peut les regrouper en trois grandes catégories : prévention de la prolifération, sous tous ses aspects, des armes de destruction massive et des moyens utilisés pour les transporter, ainsi que de l'accumulation déstabilisatrice d'armes classiques; poursuite du dialogue en vue de trouver des solutions aux problèmes liés au transfert de technologies ayant des applications tout à la fois civiles et militaires, afin de ne pas entraver le progrès économique dans les pays en développement; et promotion des mesures de confiance, de la franchise et de la transparence dans tous les domaines de l'activité militaire des Etats aux niveaux mondial, régional et sous-régional.

3B.34 On se souviendra que l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/53 D du 15 décembre 1992, a décidé, entre autres choses, que la Campagne mondiale pour le désarmement serait connue désormais sous le nom de "Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement". De ce fait, le titre "Campagne mondiale pour le désarmement" a été modifié dans le présent fascicule et est devenu "Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement".

3B.35 Dans le cadre de ce programme de travail, la répartition des ressources entre les sous-programmes, selon les estimations, sera la suivante :

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
	<i>(En pourcentage)</i>	
Sous-programme 1. Délibérations et négociations	29,2	-
Sous-programme 2. Publications et Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	27,6	35,4
Sous-programme 3. Suivi, analyse et études	25,4	24,1
Sous-programme 4. Aide aux pays en développement en matière de désarmement : centres régionaux, bourses d'études, formation et services consultatifs	17,8	40,5
Total	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Programme de travail

Sous-programme 1. Délibérations et négociations

3B.36 Au titre de ce programme, on s'attachera en priorité à :

a) Promouvoir les services fournis aux gouvernements et aux organes intergouvernementaux pour les aider à mener à bien les délibérations et négociations visant à activer le processus de limitation des armements et de désarmement, notamment en ce qui concerne les différentes questions de désarmement prioritaires dans la période de l'après-guerre froide;

b) Améliorer l'efficacité et l'utilité des mécanismes de suivi des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et des autres organes, ainsi que des accords, selon que de besoin;

c) Rationaliser encore la documentation destinée aux organes compétents en matière de désarmement.

Activités :

1. *Coopération internationale (budget ordinaire)*

a) Fonctions de dépositaire : i) Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : Conférence et Comité préparatoire (1994 et 1995); ii) Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (1994); et iii) autres conférences relatives à des accords multilatéraux de désarmement dont le Secrétaire général est le dépositaire et/ou qui sont demandés par l'Assemblée générale, notamment organisation d'une conférence du Comité consultatif d'experts, conformément au paragraphe 2 de l'article V de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles.

b) Relations extérieures : i) liaison avec les Etats parties aux différents accords multilatéraux de désarmement et, s'il y a lieu, suivi du processus de signature et de ratification de ces accords; et ii) services consultatifs de caractère général fournis, sur demande, aux Etats parties au sujet de différents accords multilatéraux de désarmement, ainsi qu'aux Etats membres d'organes intergouvernementaux.

2. Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : i) rapports de la Première Commission à l'Assemblée générale sur tous les points de l'ordre du jour (1994 et 1995); ii) rapports de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale (1 en 1994 et 1 en 1995); iii) rapports de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale (un en 1994 et un en 1995); iv) rapports à l'Assemblée générale sur le suivi et l'application des résolutions et décisions de l'Assemblée et d'autres organes délibérants et, à ce titre, compilation et évaluation des réponses reçues des Etats membres (1994 et 1995); et v) rapports spéciaux à l'Assemblée générale, selon que de besoin;

b) Services fonctionnels : i) sessions annuelles de la Première Commission de l'Assemblée générale (1994 et 1995), et consultations tout au long de l'année, selon que de besoin*; ii) Commission du désarmement (une session d'organisation et une session de fond par an, en 1994 et en 1995); sessions des organes subsidiaires de la Commission et groupes de consultation, selon que de besoin (1994 et 1995), et consultations tout au long de l'année, s'il y a lieu; iii) Conférence du désarmement (trois sessions par an, en 1994 et en 1995; sessions des organes subsidiaires de la Conférence et groupes de consultation selon que de besoin, ainsi que du Groupe spécial d'experts scientifiques, 1994 et 1995)*; et iv) Comité spécial de l'océan Indien (fourniture des services fonctionnels requis en 1994 et 1995).

Sous-programme 2. Publications et Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement

3B.37 La priorité sera donnée à la création d'une base de données au sein du Bureau des affaires de désarmement, qui continuera de jouer un rôle de production et de diffusion dans le cadre du Programme d'information.

Activités :

1. Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire) :

Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (1994 et 1995).

2. Publications (budget ordinaire)

a) Publications périodiques : i) Annuaire du désarmement (deux numéros par an, en 1994 et en 1995); ii) Désarmement : Revue publiée par l'Organisation des Nations Unies (quatre numéros par an, en 1994 et en 1995); iii) Etudes thématiques, publiées lorsque les Etats Membres proposent d'accueillir une conférence consacrée à un thème particulier (environ cinq numéros par an, en 1994 et en 1995); et v) Etudes et rapports d'experts (périodicité variable, en fonction des demandes formulées par l'Assemblée générale);

b) Publications non périodiques : Publications spéciales faisant suite à des événements ou en réponse à des demandes (3 ou 4 par an, en 1994 et en 1995).

3. Supports et services d'information (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

a) Manifestations spéciales : i) Conférence d'annonce de contributions pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (un par an, en 1994 et en 1995); et ii) Table ronde réunissant des organisations non gouvernementales sur des questions d'actualité ayant trait au désarmement au cours de la session de printemps de la Commission du désarmement et de la Semaine du désarmement en octobre (deux par an, en 1994 et en 1995);

b) Relations extérieures : Liaison avec les partenaires du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement : organisations non gouvernementales, organes délibérants, établissements universitaires et instituts de recherche et leurs bibliothèques, groupes professionnels, éducateurs et public intéressé, ainsi que diplomates et représentants officiels;

- c) Communiqués de presse, selon que de besoin.

Sous-programme 3. Suivi, analyse et études

3B.38 Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, le Département s'attachera à : a) tenir le Registre des armes classiques établi par le Secrétaire général le 1er janvier 1992, en application de la résolution 46/36 L du 9 décembre 1991 de l'Assemblée générale; b) gérer et exploiter une base de données informatisée en vue, d'une part, de tenir le Registre et, d'autre part, de faciliter l'échange de données et d'informations concernant différents aspects des armements, de la limitation des armes et du désarmement, y compris la non-prolifération sous tous ses aspects, l'évolution des dépenses militaires, les progrès scientifiques et techniques, l'incidence sur l'économie des mesures actuelles de réduction du niveau des armements et des forces armées, en particulier des mesures de conversion des infrastructures militaires en installations civiles, et la vérification; et c) analyse et évaluation des faits nouveaux survenus dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement, au sein du système des Nations Unies et en dehors, en vue d'adapter l'Organisation des Nations Unies aux nouveaux enjeux de l'après-guerre froide et de favoriser un front uni et constructif entre les différents organismes du système des Nations Unies, facilitant ainsi la formulation de politiques et la prise de décisions.

Activités :

1. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à l'Assemblée générale contenant les informations fournies par les États Membres pour le Registre des armes classiques (un par an, en 1994 et en 1995);

b) Réunions de groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires : i) Conseil consultatif pour les études sur le désarmement (une session par an, en 1994 et en 1995); et rapport à l'Assemblée générale (un par an, en 1994 et en 1995); et ii) autres groupes spéciaux d'experts pouvant être mandatés par l'Assemblée générale en 1994 et en 1995.

2. *Publications (budget ordinaire)*

Publications isolées : études qui pourraient être demandées par l'Assemblée générale en 1994 et en 1995.

3. *Supports et services d'information (budget ordinaire)*

a) Poursuite de la tenue du Registre des armes classiques et élargissement de sa portée;

b) Gestion d'une bibliothèque de référence sur les questions de désarmement;

c) Poursuite des activités relatives à l'établissement et à la gestion d'un système informatisé de collecte, de stockage et de recherche d'informations ayant trait à la sécurité internationale et aux questions de désarmement.

4. *Coordination, harmonisation et liaison (budget ordinaire)*

a) Analyses; évaluations politiques; documents de recherche et compilations; rédaction de documents de travail, d'allocutions et de notes d'information pour le Secrétaire général;

b) Coordination avec d'autres organes/institutions du système des Nations Unies pour donner suite aux recommandations relatives aux travaux demandés pour compléter les études des groupes spéciaux d'experts établies à l'intention de l'Assemblée générale;

c) Application des décisions relatives à des questions intéressant plusieurs organismes ou plusieurs départements, telles que celles adoptées par l'Equipe spéciale de haut niveau chargée d'étudier la relation entre désarmement et développement;

d) Organisation de réunions d'experts et d'ateliers sur des questions spécialisées dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale;

e) Poursuite de la coopération avec les instituts de recherche sur la limitation des armements et les questions de désarmement et, plus particulièrement, avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR).

Sous-programme 4. Aide aux pays en développement en matière de désarmement : centres régionaux, bourses d'études, formation et services consultatifs

3B.39 Compte tenu de l'amélioration des relations internationales, les problèmes qui se posent aux niveaux régional et sous-régional dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale revêtent un plus grand caractère d'urgence et d'importance. Ainsi, la communauté internationale s'efforce activement de rechercher des solutions régionales aux problèmes régionaux. A cet effet, le Bureau des affaires de désarmement continuera d'organiser des réunions régionales sur les questions de désarmement, en coopération avec les gouvernements. Il s'efforcera de créer des occasions favorisant le dialogue aux niveaux régional et sous-régional dans les domaines du règlement des différends, de la prévention et de la gestion des crises et de l'instauration d'un climat de confiance entre les Etats.

3B.40 L'apparition de nouveaux problèmes dans le domaine de la limitation des armements, du désarmement et de la sécurité a conduit à élargir la portée du programme de bourses d'études sur le désarmement. Le programme de conférences portera sur des thèmes tels que les efforts de désarmement au niveau régional, la non-prolifération, les mesures de confiance, la franchise et la transparence et la diplomatie préventive. En outre, on attachera une attention particulière aux exercices rédactionnels et oratoires afin de doter les boursiers des outils dont ils auront besoin plus tard dans leur carrière de diplomate en matière de désarmement et de sécurité. Dans le cadre des activités visant à les familiariser avec les différentes instances s'occupant de désarmement, les boursiers continueront d'assister aux réunions de la Conférence du désarmement et de la Première Commission de l'Assemblée générale. Compte tenu de l'élargissement constant de la composition de l'Organisation des Nations Unies, et de la nécessité d'assurer sans retard la formation des jeunes diplomates des nouveaux Etats Membres, on a porté de 25 à 30 le nombre de bourses octroyé chaque année.

3B.41 Dans le cadre de ce sous-programme, le Bureau des affaires de désarmement continuera d'offrir des services consultatifs à la demande des gouvernements et des organismes régionaux intergouvernementaux et d'organiser des ateliers sur des thèmes particuliers ayant trait au désarmement et à la sécurité.

3B.42 Une partie importante des activités au titre de ce sous-programme sera exécutée par les trois centres régionaux pour la paix et le désarmement, qui continueront de bénéficier, en 1994 et en 1995, de fonds imputés sur le budget ordinaire pour financer les trois postes de directeur de ces centres, à la classe P-5. Les activités techniques des centres continueront d'être financées par des fonds extrabudgétaires. On se souviendra qu'à sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter un engagement prévisionnel de dépenses d'un montant de 150 000 dollars pour couvrir les dépenses d'administration des centres en 1993. A cette même session, l'Assemblée générale a également pris note de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires selon laquelle les propositions à long terme relatives à ces centres régionaux devraient être présentées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. Toute proposition de financement des dépenses d'administration des centres régionaux pour la paix et le désarmement pour l'exercice 1994-1995 devrait faire l'objet d'un rapport ultérieur sur la question présenté à l'Assemblée.

Activités :

1. *Services fournis aux organes délibérants (budget ordinaire)*

a) Documentation à l'intention des organes délibérants : i) rapports à l'Assemblée générale sur les activités des centres régionaux (un en 1994 et un en 1995); ii) rapports à l'Assemblée générale sur les travaux du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (un en 1994 et un en 1995); et iii) rapports du Secrétaire

général à l'Assemblée générale sur le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement (un en 1994 et un en 1995);

b) Services fonctionnels : Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (deux sessions par an, en 1994 et en 1995).

2. *Activités opérationnelles (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)*

a) A la demande des Etats Membres et, le cas échéant, en coopération avec les centres régionaux, organisation de conférences et de séminaires régionaux (financés par des contributions volontaires) ayant trait au désarmement, aux mesures de confiance et à la sécurité internationale, en vue de créer de nouvelles possibilités de dialogue;

b) Projets locaux, dans le cadre de l'exécution des programmes d'activité des centres régionaux en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique (deux conférences/séminaires par an pour chaque centre régional, financés par des contributions volontaires);

c) Bulletins, séries de monographies, publications spéciales, exploitation de bibliothèques de référence et diffusion de matériels d'information aux membres dans chaque région;

d) Programme de bourses d'études sur le désarmement à l'intention de 30 boursiers qui seront formés à Genève, Vienne et New York, et dans différents pays disposés à les accueillir pour un séjour d'études (1994 et 1995);

e) Stages de formation à l'échelon régional ou sous-régional destinés à des fonctionnaires (services consultatifs), de pays en développement notamment (un par an, en 1994 et en 1995).

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

3B.43 Les ressources prévues à cette rubrique, qui sont estimées à 8 225 100 dollars, font apparaître une augmentation de 558 900 dollars et doivent permettre de continuer de doter le Bureau en personnel, notamment de reclasser le poste de directeur du Bureau de la classe D-1 à la classe D-2 et de recruter un administrateur de la classe P-5, un de la classe P-2 et un agent des services généraux (autres classes), ainsi que de transformer un poste temporaire d'administrateur de la classe P-5 en poste permanent.

3B.44 Compte tenu de l'importance que les Etats Membres attachent aux questions de désarmement, comme il ressort de la résolution 47/54 G du 8 avril 1993, il est proposé de reclasser le poste de directeur du Bureau des affaires de désarmement à la classe D-2. Le Directeur conseille le Secrétaire général sur les questions complexes de désarmement et de sécurité internationale. Il s'acquitte, pour le compte du Secrétaire général, des responsabilités confiées à celui-ci par la Charte et les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et d'autres organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies sur les questions de désarmement. Le cas échéant, il représente le Secrétaire général dans ce domaine. En outre, le Directeur définit la politique, et gère, dirige, supervise et oriente toutes les activités d'organisation, d'administration et de fond dans les domaines de responsabilité se rapportant à tous les programmes exécutés par le Bureau.

3B.45 Il est proposé de créer un poste de la classe P-5, un poste de la classe P-2 et un poste de la catégorie des services généraux (autres classes) en vue d'assurer la tenue du Registre des armes classiques. On se souviendra que, dans sa résolution 47/52 L du 15 décembre 1992, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour la tenue du Registre. Le document A/C.5/47/50 indique de façon détaillée les ressources nécessaires à la tenue du Registre, y compris les ressources en personnel, à savoir, un poste P-5, un poste P-2 et un poste d'agent des services généraux (autres classes). Le titulaire du poste P-5 serait affecté au Service de collecte et d'analyse de données du Registre des armes classiques. Il serait chargé de la coordination et de la tenue journalière du Registre et contribuerait à évaluer l'utilisation du Registre

et à élargir sa portée. Le titulaire du poste P-2 l'assisterait dans ces fonctions, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un rapport annuel sur le Registre et la tenue des archives. L'agent des services généraux (autres classes) assurerait les opérations quotidiennes de tenue du Registre, y compris la saisie, le stockage, la recherche et l'extraction de données sur ordinateur.

3B.46 Il est proposé par ailleurs de transformer le poste de directeur du Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (classe P-5), en un poste permanent. A cet égard, il convient de rappeler que, dans sa résolution 44/117 F du 15 décembre 1989, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer, dès que possible, un poste de directeur dans chacun des trois centres régionaux de manière à en assurer le bon fonctionnement. Dernier en date, un poste temporaire de la classe P-5 a été créé, pour l'exercice biennal 1992-1993, pour le Directeur du Centre à Katmandou. Compte tenu du travail considérable mené en Asie et dans le Pacifique, et en vue de normaliser la situation pour les trois centres, il est demandé de transformer ce poste en un poste permanent.

Consultants et experts

3B.47 Les ressources demandées à cette rubrique (1 395 300 dollars) font apparaître une augmentation de 41 300 dollars. Elles comprennent :

a) Pour les consultants, un montant de 276 600 dollars destiné à financer les travaux de recherche, de rédaction et d'édition de l'Annuaire du désarmement; la réalisation des études sur les questions de désarmement demandées par l'Assemblée générale; les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques; les sessions du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale; et l'élaboration des documents de travail de la Conférence du désarmement;

b) Pour les groupes spéciaux d'experts, un montant de 1 118 700 dollars, faisant apparaître une augmentation de 41 300 dollars. Ce montant permettra de financer les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des 24 membres du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement; les sessions du Groupe d'experts sur le Registre; les études sur le désarmement qui pourraient être autorisées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 1994-1995; et les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité consultatif permanent.

Frais de voyage du personnel

3B.48 Les ressources totales demandées à cette rubrique (447 600 dollars, y compris 173 000 dollars pour les frais de voyage des représentants et 274 600 dollars pour les frais de voyage du personnel), font apparaître une diminution de 50 500 dollars due à l'expiration des montants non renouvelables en 1992-1993, et devraient permettre de financer les frais de voyage des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux qui participeront aux conférences et séminaires régionaux devant se tenir au cours de l'exercice biennal. Les dépenses relatives aux frais de voyage du personnel comprennent : les frais de voyage du Directeur, tant en sa qualité de représentant du Secrétaire général qu'en sa qualité de Directeur; les frais de voyage d'autres membres du personnel, notamment pour leur permettre d'assister à des conférences, séminaires et ateliers régionaux sur le désarmement; et la réalisation d'études sur le désarmement.

Services contractuels

3B.49 Les dépenses prévues à cette rubrique (243 600 dollars) sont destinées à financer les travaux d'impression à l'extérieur des publications faisant partie du programme de publications du Bureau des affaires de désarmement décrit à l'alinéa a) (Publications en séries) du paragraphe 2 (Publications) des activités du sous-programme 2 (Publications et Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement).

Frais généraux de fonctionnement

3B.50 Les ressources demandées à cette rubrique (159 600 dollars), qui font apparaître une augmentation de 40 900 dollars, comprennent 60 200 dollars pour assurer l'entretien et le service périodiques du matériel de bureautique

dont dispose le Bureau; 94 100 dollars pour les communications; et 5 300 dollars pour les réceptions officielles. L'augmentation de 40 900 dollars se rapporte en totalité aux ressources prévues pour couvrir les frais de téléphone interurbain et international et de télécopie nécessaires à l'exécution du programme de travail du Bureau. Elle reflète le développement des activités régionales ainsi que les travaux relatifs au Registre des armes classiques.

Fournitures et accessoires

3B.51 Les ressources prévues (63 800 dollars) serviront essentiellement à financer le coût du matériel de traitement électronique de l'information du Bureau des affaires de désarmement.

Mobilier et matériel

3B.52 Les ressources demandées à cette rubrique (379 900 dollars) font apparaître une augmentation de 229 600 dollars et sont destinées à couvrir les frais inhérents à la tenue du Registre des armes classiques. Ces fonds serviront à mettre au point et à améliorer le système informatisé utilisé pour tenir le Registre des armes classiques, y compris l'acquisition du matériel et des logiciels nécessaires pour assurer la bonne tenue du Registre.

Bourses, subventions, contributions

3B.53 Les ressources demandées à cette rubrique (1 529 200 dollars), qui correspondent au maintien des programmes, comprennent un montant de 1 089 200 dollars pour le programme de bourses sur le désarmement, et une subvention de 440 000 dollars destinée à l'UNIDIR. Les ressources prévues au titre du programme de bourses permettront de couvrir les dépenses ci-après : *a)* honoraires et frais de voyage des conférenciers (30 000 dollars); *b)* allocations et indemnités de fin de stage à verser à 30 boursiers (525 000 dollars); *c)* frais de voyage des boursiers (335 000 dollars); *d)* frais de voyage du coordonnateur du programme et de l'assistant d'administration (55 000 dollars); *e)* autres frais tels que d'interprétation, de production de matériel pédagogique et de publication d'ouvrages (40 000 dollars); *f)* honoraires de consultants et rémunération du personnel temporaire recruté lors des périodes de surcroît de travail (24 000 dollars); *g)* organisation de cours de formation à l'échelle régionale et sous-régionale (80 200 dollars).

C. Appui aux programmes

TABLEAU 3B.13. TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995,
PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	1 694,0	1 881,2	137,0	7,2	2 018,2	228,0	2 246,2
Consultants et experts	26,1	-	-	-	-	-	-
Voyages en mission	9,5	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	25,0	(1,2)	(4,8)	23,8	1,2	25,0
Frais généraux de fonctionnement	94,7	120,1	140,4	116,9	260,5	14,6	275,1
Fournitures et accessoires	27,8	40,1	-	-	40,1	2,4	42,5
Mobilier et matériel	96,3	96,3	856,8	889,7	953,1	53,5	1 006,6
Total	1 948,4	2 162,7	1 133,0	52,3	3 295,7	299,7	3 595,4

TABLEAU 3B.14. POSTES NECESSAIRES

Programme : Appui aux programmes

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	1	1	-	-	-	-	1	1
P-4	1	2	1	-	-	-	2	2
P-3	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	4	5	1	-	-	-	5	5
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	-	-	-	-	2	2
Autres classes	7	8	-	-	-	-	7	8
Total	9	10	-	-	-	-	9	10
Total général	13	15	1	-	-	-	14	15

Vue d'ensemble

3B.54 Le Service administratif assure l'appui aux programmes et est responsable de la gestion administrative, de la planification financière et de la planification du personnel, ainsi que de la formulation de diverses politiques pour ce secteur du Département. Il assure tous les services d'appui nécessaires et conseille le Bureau du Secrétaire général adjoint sur les décisions fondamentales se rapportant à la préparation et à l'exécution du budget, au recrutement et à la gestion du personnel, y compris les relations avec le personnel, et aux procédures organisationnelles et méthodes de travail, y compris l'innovation technologique.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

3B.55 Les ressources nécessaires estimées à 2 018 200 dollars permettront notamment de maintenir les effectifs du Service en 1994-1995 et de transformer en poste permanent un poste temporaire P-4; elles font apparaître une augmentation de 91 100 dollars devant permettre de créer un poste d'agent des services généraux (autres classes), ainsi qu'un montant de 45 900 dollars représentant l'effet différé d'un nouveau poste temporaire P-4 créé au cours de la période 1992-1993.

3B.56 Le Département aura besoin du poste d'agent des services généraux pour la création, l'exploitation et l'entretien des systèmes intégrés de bases de données informatisées. Relevant du Service administratif, le titulaire du poste aidera à définir et à appliquer les procédures se rapportant à ces bases de données, à assurer l'intégrité et la sécurité des systèmes, ainsi qu'à organiser et à conserver les diverses collections de données. S'agissant du poste P-4, il convient de rappeler qu'un nouveau poste P-4 dont le titulaire aiderait à créer et à gérer le système de données informatisées de l'ancien Bureau de la recherche et de la collecte d'informations avait été demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, poste qui a été fourni à titre temporaire. Le Département des affaires politiques exécute actuellement un vaste programme d'informatisation. Il a besoin d'un fonctionnaire permanent pour continuer d'améliorer ses programmes informatisés, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un système d'alerte rapide en matière de diplomatie préventive et de maintien de la paix et la tenue du Registre des armes classiques, ainsi que pour effectuer les analyses techniques nécessaires sur la conception et le fonctionnement des bases de données et leur développement futur. La transformation de ce poste temporaire en un poste permanent est donc demandée.

Services contractuels

3B.57 Le montant prévu à cette rubrique (23 800 dollars) fait apparaître une diminution de 1 200 dollars, qui est imputable à la réduction globale liée aux travaux contractuels d'imprimerie dont il est fait état dans le titre I.

Frais généraux de fonctionnement

3B.58 Le montant estimatif de 260 500 dollars prévu à cette rubrique comprend un montant de 256 300 dollars pour la location et l'entretien du matériel de bureautique - pour lesquels il est demandé une augmentation de 140 400 dollars -, un montant de 4 000 dollars pour les communications et un montant de 200 dollars pour les dépenses de représentation.

Fournitures et accessoires

3B.59 Selon les estimations, un montant de 40 100 dollars, correspondant à la base de ressources, sera nécessaire pour l'achat de livres et de publications destinés à la bibliothèque, et pour l'abonnement à des journaux et à des revues, ainsi que pour les fournitures de bureau, y compris les fournitures et accessoires informatiques.

Mobilier et matériel

3B.60 Les ressources nécessaires, estimées à 953 100 dollars, ce qui représente une croissance de 856 800 dollars, sont destinées à financer l'acquisition et le remplacement du matériel et des logiciels, la mise en place des réseaux et autres besoins annexes du Département en matière de traitement électronique de l'information dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien de la paix et du service des réunions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Dans le cadre de son programme général de modernisation, qui porte aussi bien sur les systèmes de bases de données que sur les postes de travail individuels, le Département aura besoin d'acquérir du matériel spécialisé, notamment des serveurs, des lecteurs optiques et des versions améliorées de logiciels, ainsi que des ordinateurs personnels, des imprimantes et des ordinateurs portatifs.